

Les Témoins de Jéhovah défendent leur traitement des cas d'agressions sexuelles



Une demande d'action collective a été déposée contre l'organisation des Témoins de Jéhovah, accusée d'abandonner les victimes d'agression sexuelle et de protéger leurs agresseurs pour éviter de ternir sa réputation.
Photo Sarah Mongeau-Birkett, Archives La Presse



Une demande d'action collective a été déposée contre l'organisation des Témoins de Jéhovah, accusée d'abandonner les victimes d'agression sexuelle et de protéger leurs agresseurs pour éviter de ternir sa réputation.
Photo Sarah Mongeau-Birkett, Archives La Presse



[Isabelle Ducas](#)

La Presse

Même si l'organisation des Témoins de Jéhovah est très fermée et tissée serré, elle est aussi atteinte par la vague #moiaussi : ses avocats ont commencé hier à défendre en cour les pratiques du groupe religieux, accusé d'abandonner les victimes d'agression sexuelle et de protéger les agresseurs pour éviter de ternir sa réputation.

Une demande d'action collective déposée par une ancienne adepte ayant été victime d'agressions sexuelles allègue que le mouvement impose à ses congrégations, partout dans le monde, des règles internes qui découragent la dénonciation des agressions sexuelles et nuisent à la protection des victimes.

« Ce qui est exposé, c'est qu'un système a été mis en place sous la tutelle du Collège central, un groupe d'hommes qui prend des décisions et émet des doctrines qui sont redistribuées à travers le monde », a fait valoir l'avocate qui pilote l'action collective, M^e Sarah Woods, devant la juge Chantal Corriveau en Cour supérieure.

Les politiques de l'organisation religieuse « entravent la dénonciation aux autorités laïques des agressions sexuelles sur des personnes mineures et maintiennent un processus disciplinaire parallèle sous la forme de "comités judiciaires", un processus néfaste aux victimes et qui gère de manière négligente les risques de

récidive », a ajouté l'avocate.

Lisa Blais, qui a lancé l'action au nom de toutes les victimes québécoises, a grandi dans une famille membre des Témoins de Jéhovah. Elle affirme avoir été agressée sexuellement par son frère dès son plus jeune âge.

Elle a dénoncé ces agressions quand elle avait 16 ans à ses parents et à des « anciens » de sa communauté religieuse, mais rien n'aurait été fait pour tenter de punir l'agresseur présumé.

Comme les politiques de l'organisation au sujet des agressions sexuelles seraient élaborées aux États-Unis, au sein des plus hautes instances, la demande d'action collective vise des entités américaines des Témoins de Jéhovah, situées en Pennsylvanie et à New York, en plus des instances canadiennes.

NE PAS CONTRARIER JÉHOVAH

Le tribunal n'a pas encore déterminé si l'action demandée pourrait aller de l'avant. Les arguments à cet égard seront entendus à la mi-décembre.

Mais avant même d'en arriver à cette étape, les avocats du groupe religieux contestent le fait que les instances américaines puissent être poursuivies, affirmant que la justice québécoise n'a pas compétence sur leurs décisions.

Les victimes ne sont pas de cet avis, affirmant plutôt que toutes les congrégations suivent les consignes élaborées aux États-Unis. « Le non-respect par un témoin des politiques de l'organisation est considéré comme contrariant Jehovah, le dieu des témoins, a expliqué M^e Woods. Par conséquent, les politiques du Collège central suscitent la peur au sein des témoins et les forcent à développer une attitude de soumission. »

Les Témoins de Jehovah ont fait l'objet de plusieurs poursuites de la part d'ex-adeptes aux États-Unis pour leur gestion des cas d'agressions sexuelles. Au Canada, peu après la demande d'action collective déposée au Québec, une démarche semblable a été lancée en Ontario.

Le groupe religieux a diffusé une déclaration à la suite de l'audience d'hier. « Nous sommes persuadés que les faits démontreront que les Témoins de Jehovah s'appliquent à suivre la loi sur le signalement en matière de la protection des enfants », a indiqué un porte-parole, par courriel.

« Depuis des décennies, nous coopérons avec les autorités responsables pour la protection des enfants. Et naturellement, toute personne qui a connaissance d'une allégation d'abus devrait se sentir libre d'aller aux autorités en tout temps. »

« Le non-respect par un Témoin des politiques de l'organisation est considéré comme contrariant Jehovah [...] Par conséquent, les politiques du Collège central suscitent la peur au sein des Témoins et les forcent à développer une attitude de soumission. »

- M^e Sarah Woods, l'avocate qui pilote l'action collective contre l'organisation des Témoins de Jehovah»

Partager 33

Tweeter



Qui est Jésus?

Un aperçu captivant de la vie de Jésus, ce qu'il dit à son égard. questions2vie.com

OUVRIR

La liste:-1:liste; la boite:219:box; tpl:html.tpl:file
© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.